

Distinguer une activité civile d'une activité commerciale

Par **engel**, le **18/03/2015** à **09:32**

bonjour à tous j'ai une question à vous soumettre:à partir de quel(s) critère(s) peut on distinguer une activité civile d'une activité commerciale?

Par **joaquin**, le **18/03/2015** à **17:17**

Bonjour,

Je pense que cela se définit par rapport à la notion d'actes de commerce. Est réputé commerçant celui qui fait habituellement des actes de commerce et en tire la principale source de ses revenus. L'activité civile se définit donc à contrario par rapport au statut de commerçant. Tout ce qui n'est pas activité commerciale est activité civile : professions libérales, mais aussi artisans, artistes,agriculteurs et tous ceux dont la profession ne consiste pas à pratiquer des actes de commerce ...

Cordialement
JG